



## **Communiqué de presse**

Lundi 12 juin 2023,

### **ASSEMBLIA et DOMIA conventionnent avec le SMTC-AC pour un Plan de Mobilité Employeur commun**

**Lundi 12 juin, M<sup>me</sup> Marion Canalès, Présidente d'assemblelia, M<sup>me</sup> Françoise Nouhen, Directrice Générale de Domia et M. François Rage, Président du SMTC-AC ont signé une convention pour un Plan de Mobilité Employeur en Commun (PdMEC).**

**Soucieux de la mobilité de leurs employés, et dans le respect de la législation, les deux employeurs ont décidé de développer un Plan de Mobilité Employeur en commun, en bénéficiant de l'accompagnement du SMTC-AC.**

Le Plan de Mobilité Employeur est composé de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité de l'ensemble des déplacements liés à l'activité professionnelle d'un employeur (diminuer les émissions polluantes, réduire le trafic routier, ou encore agir sur le coût de la mobilité). En conventionnant avec le SMTC-AC, la structure est accompagnée tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel elle s'engage.

#### **Le Plan de Mobilité Employeur en Commun**

Le PdMEC permet à des entreprises proches géographiquement ou avec des intérêts communs de mutualiser leurs services et leur communication pour développer les actions prévues dans le cadre de leur PdME. Le fait de se regrouper permet aux employeurs d'atteindre une masse critique pour proposer certains services (par exemple la création de communauté de covoitureurs).

#### **Une vision commune des bienfaits d'un PdMEC pour ASSEMBLIA et DOMIA**

Contribuer à faire évoluer la mobilité de leurs employés via la mise en place d'un PdMEC permet à assemblelia et Domia de réduire l'empreinte carbone liée à leurs déplacements et de préserver la santé des collaborateurs en renforçant l'activité physique.

## **Construction par étape du PdMEC**

En mars 2022, assemblia et Domia sollicitaient un premier échange avec le SMTC-AC sur la thématique vélo. Afin de cibler une démarche plus globale, le SMTC-AC a proposé l'accompagnement SMTC'pro, intégrant Domia, la branche filiale d'assemblia dédiée à l'accession à la propriété.

Le 3 mai 2022 un acte d'engagement a été signé.

A la suite, un premier diagnostic cartographique, dont l'employeur a confié la réalisation au SMTC-AC, a été réalisé. Parallèlement les salariés ont été questionnés sur leurs déplacements. Les résultats conduisent à 3 objectifs principaux... :

- Favoriser les mobilités actives (vélo, trottinette, marche à pied...)
- Renforcer le covoiturage
- Diminuer l'utilisation des voitures pour les trajets professionnels

... Associés à un panel d'actions, comme par exemple :

- Distribution de titres de transport en commun pour les déplacements professionnels,
- Actions de sensibilisation (« Forum des mobilités », test de vélos à assistance électrique...)
- Places de parking réservées aux covoitureurs
- Mise à disposition d'un parc de vélos à assistance électrique avec équipements de sécurité...

Vertueux pour les structures, les employés et l'environnement, ce PdMEC fera l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières par le SMTC-AC pour en faire un véritable outil du management de la mobilité.

### **Contact presse :**

[communication@smtc-clermontferrand.com](mailto:communication@smtc-clermontferrand.com) - 04 73 44 68 68